



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

ARRETE POUR OUVERTURE DE DEBIT DE  
BOISSONS TEMPORAIRE

N° 2022/212-SG

**Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-28,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2008 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande en date du 22 Avril 2022 de l'association COUNTRY ROQUE FESTIVAL représentée par Philippe WALBERT, Président.

**ARRETE**

**Article 1** - A l'occasion de l'organisation de la manifestation « COUNTRY ROQUE FESTIVAL » :

Du 8 au 9 Juillet 2022 de 10 H à 24 H

L'association COUNTRY ROQUE FESTIVAL est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

**Article 2** - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

**Article 3** - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 5 juillet 2022

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



